

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PROCÈS-VERBAL**22^e séance**

De la séance ordinaire du

de la législature
2021-2026**Jeudi 20 juin 2024, 19h00**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. le Président Guillaume DERIAZ**

Sont présents : 41 Conseillères et Conseillers.

Excusés :

- CARBALLO Juan
- GARCIA Filomène
- GHEBBARI ABDELGHAFOUR Nassira
- HORNUNG Pierre-Olivier
- HOSER Luca
- JAUNIN Camille
- MIGNANIELLO Tommaso
- MORIER François
- NICOLET Alexandre
- PISANI Henri
- RACCIATTI Gabriel
- TRINCA COLONEL Christian
- VULLO Brendon

Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

M. le Président Guillaume DERIAZ ouvre la 22^e séance de la législature.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, Mme la Municipale Jennifer DAGON, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN et Patrick OPPLIGER.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 5 juin 2024.

1. Appel

37 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55 à l'appel (4 en retard). Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Préavis municipal N°54 /2024 a) Comptes 2023 b) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023
7. Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2023
8. Préavis municipal N°55/2024 « Crédit d'étude préalable pour le complexe des Esserpys»
9. Election de la commission de gestion pour l'année 2024-2025
10. Election du Président du Conseil communal pour l'année 2024-2025
11. Election du Vice-président du Conseil communal pour l'année 2024-2025
12. Election des deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2024-2025
13. Election des deux scrutateurs-suppléants du Conseil communal pour l'année 2024-2025
14. Election d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'ASIGOS
15. Election à la commission de l'Urbanisme, 1 membre
16. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
17. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
18. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président Guillaume DERIAZ propose de changer le point 15, élection de 2 membres de la CUR.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Personne n'en demande la lecture, aucune correction. Le PV est adopté à une large majorité, avec une abstention.

4. Communications du Bureau

M. le Président Guillaume DERIAZ « Courant avril, votre serviteur accompagné de Monsieur Romain Birbaum, Vice-président, ont rencontré la Municipalité afin de préparer l'ordre du jour de ce Conseil.

Résultats des votations :

N° : 01 Objet : Initiative d'allègement des primes

Taux de participation : 42.61 % Rentrés 1'023 Blancs 14 Nuls 0 BULLETINS Valables 1'009

Suffrages Oui 654 (64.82 %) Non 355 (35.18 %) Statut : **accepté**

N° : 02 Objet : Initiative pour un frein aux coûts

Taux de participation : 42.52 % Rentrés 1'021 Blancs 18 Nuls 0 BULLETINS Valables 1'003

Suffrages Oui 306 (30.51 %) Non 697 (69.49 %) Statut : **refusé**

N° : 03 Objet : Initiative «Pour la liberté et l'intégrité physique» Taux de participation : 42.32 %

Rentrés 1'016 Blancs 10 Nuls 0 BULLETINS Valables 1'006 Suffrages Oui 233 (23.16 %) Non

773 (76.84 %) Statut : **refusé**

N° : 04 Objet : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Taux de participation : 42.57 % Rentrés 1'022 Blancs 30 Nuls 0 BULLETINS Valables 992 Suffrages Oui 717 (72.28 %) Non 275 (27.72 %) Statut : **accepté**.

J'ai eu l'occasion de participer à la visite du Conseil d'Etat au district de Lausanne le 27 mai 2024 en compagnie de la Municipalité. Ce fut une journée un peu pluvieuse mais très enrichissante.

Le 8 juin 2024 j'ai été invité à la journée de l'UCV (Union des communes vaudoises) à Aigle toujours en compagnie de la Municipalité, très belle journée aussi et intéressante.

Une démission d'un membre du Conseil communal de 1032 Notre Village Monsieur Gaëtan Möckli vous sera annoncée officiellement au prochain Conseil communal le 19 septembre, Madame Luna Angelino qui remplacera le conseiller sortant sera assermentée au prochain Conseil du mois de septembre, malheureusement elle ne pouvait pas être présente ce soir.

J'ai reçu la démission de Madame Nadia Pisani Ben Nsir à la commission de l'ASIGOS en date du 26 mai dernier.

J'ai reçu la démission de Madame Aurélie Fayet à la commission de l'urbanisme en date du 13 juin dernier.

Une dernière information, pour les commissions permanentes qui souhaitent réserver une salle, actuellement vous devez vous adresser au Président du Conseil, ce point sera traité à la prochaine rencontre avec la Municipalité le 1^{er} juillet 2024.

5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

Engagement de Mme Coley au poste de préposée à l'Office de la population

Le titulaire du poste de préposé ayant décidé de poursuivre sa carrière comme responsable d'équipe dans une plus grande commune, la Municipalité a engagé à ce poste Mme Sandrine Coley à 70 % dès le 1er juin 2024. Il s'agit là d'un retour aux sources puisque Madame Coley a passé ses 20 premières années comme habitante de notre village.

Projet de chauffage à distance (CàD) pour le secteur des Esserpys

La Municipalité a signé, à la fin avril 2023, une convention relative au développement d'un réseau de chauffage à distance pour le secteur des Esserpys avec la société LaZur Energie SA (filiale des SiL et de EWZ). Cette entreprise va assumer les coûts d'étude et de construction du futur réseau contre une autorisation d'exploitation future projetée dès 2027. Une première séance de comité de pilotage se tiendra dans le courant du mois de juillet 2024.

Passeport Vacances

Depuis 2024, l'achat du Passeport Vacances et l'inscription aux activités en ligne se fait uniquement en ligne depuis le site <https://apvrl.ch> et non plus au guichet de l'administration comme c'était le cas préalablement. Sur le même sujet, nous sommes toujours à la recherche d'animations se déroulant à Romanel-sur-Lausanne ; chaque commune est en effet tenue de proposer au moins une activité sur son territoire, ce qui devient chaque année plus difficile. N'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat municipal pour partager vos idées ou propositions de manifestations pour nos jeunes !

Déménagement du réfectoire

Dès la rentrée d'août 2024, le réfectoire ROMIDI quittera le hall d'entrée de Prazqueron pour occuper deux salles du rez-de-chaussée au collège du Rosset. Ce changement permettra un meilleur accueil aux quelques 30 enfants qui fréquentent cette structure les jours de la semaine pendant la pause de midi. Il permettra également d'élargir les possibilités de location de la salle polyvalente de Prazqueron pour des événements se déroulant en fin de matinée. Les travaux nécessaires à cet accueil, de même que l'achat du matériel indispensable ont été approuvés en urgence par la Municipalité. Un préavis de crédit complémentaire validant ces dépenses imprévues sera présenté à votre Conseil lors de la séance de rentrée après les vacances d'été.

Fermeture des guichets de l'administration pendant l'été 2024

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, les guichets de l'administration seront fermés tous les après-midi du 22 juillet au 9 août 2024 (inclus). Les horaires du matin restent assurés.

6. Préavis municipal N°54 /2024 a) Comptes 2023 b) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ lit le rapport de la COFIN, se référant aux pages jaunes, pages blanches, pages vertes. En conclusion, la COFIN propose d'approuver les comptes 2023.

Discussion sur pages blanches 29-34 Finances :

M. le Conseiller Christian BOVEY signale la rubrique 230 en page 32-33 qui ne figurait pas dans le budget.

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'il s'agit d'une diminution, pendant une année, de la cotisation de l'employeur pour la Caisse intercommunale de pension.

Conclusions du préavis

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne	
<ul style="list-style-type: none"> • Vu le préavis municipal N°54/2024 • Ouï le rapport de la commission des finances • Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour 	
Décide	
<ul style="list-style-type: none"> • D'approuver les comptes communaux 2023 tels que présentés • D'en donner décharge à la Municipalité. 	

Vote du préavis

Votants	oui	non	abstentions	statut
40	unanimité	-		ACCEPTÉ

M. le Municipal DENIS FAVRE exprime ses remerciements.

7. Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2023

M. le Conseiller Olivier BOVEY lit le rapport de la COGEST.

Discussion

Mme la Syndique Claudia PERRIN demande un rectificatif à la page 13 : deux types de formulaires de collaboration : un formulaire complet pour personnel ayant des charges d'encadrement et un formulaire simplifié destiné aux collaborateurs avec moins de responsabilités. En réalité, ses deux formulaires sont utilisés à une fréquence bisannuelle et de manière alternative.

Page 24, 3^e alinéa : une décision visant le changement du traitement de la Municipalité doit intervenir avant le 30 juin 2025. L'art. 29 de la Loi sur les communes précise que cette décision est prise une fois au moins par législature. Pas confondre avec le nombre de conseillers municipaux et communaux.

Page 24, 5^e alinéa : Les municipaux sont membres des commissions de Lausanne région, chacun en lien avec son dicastère. M. Oppliger « transports », M. Jaunin « prévention et dépendance », Mme Dagon « sport ».

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI se réfère à la petite enfance : quel planning pour les locaux et combien de personnes ?

Mme la Municipale Jennifer DAGON répond que le planning des besoins sera connu dans quelques mois.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER précise qu'un préavis à ce sujet viendra en septembre.

M. le Conseiller Daniel SPÖRRI évoque une baisse de 40% du nombre d'élèves de l'Ecole de musique. Quelle est la relation actuelle entre la commune et l'Ecole de musique ?

Mme la Municipale Jennifer DAGON répondra à la prochaine séance du Conseil.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande pourquoi des tâches communales, comme par exemple les devoirs surveillés, ont été reprises par la petite enfance. Quel pourcentage de l'organigramme du personnel ?

Mme la Syndique Claudia PERRIN explique la reprise de plusieurs tâches, par l'absence de personnel.

M. le Conseiller Philippe NOËL rappelle que le chef de service de Mme la Syndique est le secrétaire municipal, qui est soutenu par une adjointe.

Mme la Syndique Claudia PERRIN admet que c'est le cas.

Vote sur le rapport

Votants	oui	non	abstentions	statut
40	unanimité	-		Pris acte

Mme la Syndique et M. le Président du Conseil remercient la commission de gestion.

(pause)

8. Rapport municipal N° 55/2024 « Crédit d'étude préalable pour le complexe des Esserpys »

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR lit le rapport de la COFIN.

Discussion

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande si l'étude de mobilité a été réalisée et quelles sont les nouvelles règles s'appliquant aux amortissements (MCH2).

M. le Municipal Patrick OPPLIGER renvoie à la page 2 du préavis, qui indique les amortissements sur 10 ans. Quant à l'étude sur la mobilité, elle n'a pas encore été mandatée.

M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI demande des informations sur les sources d'énergie du chauffage à distance et de son voisinage.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que les sources envisagées sont la géothermie (trop chère) et le bois. Le service couvrirait les Esserpys, la Covatannaz, les Golliettes, le Taulard.

M. le Conseiller Jérôme THUILLARD s'intéresse à l'accès des sociétés locales à la future salle de gym. Seront-elles consultées dans la phase préliminaire ?

Mme la Municipale Jennifer DAGON répond que les sociétés locales pourront utiliser la salle de gym, même si l'ASIGOS en est la propriétaire.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande des informations sur la procédure d'étude parallèle, d'abord un BAMO, ensuite un planificateur général. Qui pilotera les deux entités, la commune ou l'ASIGOS ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER explique que le BAMO accompagnera les deux entités. Le Bureau technique doit planifier, mais il n'a pas les compétences et il n'a pas le temps. Il faut engager un BAMO.

M. le Conseiller François STUDER demande quelle confiance accorder au BAMO.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond qu'il s'agit d'un partenaire qui réalise entre 4 et 6 collèges par années.

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 55/2024 « **Crédit d'étude préalable pour le complexe des Esserpys** » adopté en séance de Municipalité du 13 mai 2024 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

* **d'accepter le préavis N° 55/2024 tel que présenté ;**

* **d'accorder un crédit de CHF 300'000,00 TTC** pour la réalisation de l'étude préliminaire du complexe scolaire des Esserpys ;

* **d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.**

Vote

Votants	oui	non	abstentions	statut
40	unanimité	-	-	Accepté

M. le Municipal Patrick OPPLIGER exprime des remerciements.

9. Election de la commission de gestion pour l'année 2024-2025

M. le Conseiller Romain CORTHÉSY présente la candidature de Mme Chloé CORTHÉSY.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM présente la candidature de M. Nathan VANNAY.

Ils sont élus tacitement.

Trois places à repourvoir au Conseil du 19 septembre 2024.

10. Election du Président du Conseil communal pour l'année 2024-2025

M. le Vice-président Romain BIRBAUM remplace M. DERIAZ à la présidence de la séance.

Mme la Conseillère Chloé CORTHÉSY présente la candidature de M. Guillaume DERIAZ, président sortant. Ce dernier accepte.

Vote à bulletins secrets (art. 12 RCC)

Votants	blancs	nuls	G. Deriaz	Voix éparses
41 ¹	3	2	34	2

M. Guillaume DERIAZ est élu président du Conseil communal pour l'année 2024-2025.

Il reprend la présidence de la séance.

11. Election du Vice-président du Conseil communal pour l'année 2024-2025

Mme la Conseillère Ariane MORAND présente la candidature de M. Romain BIRBAUM, qui accepte.

Vote à bulletins secrets (art. 12 RCC).

Votants	blancs	nuls	R. BIRBAUM	Voix éparses
41 ²	2	1	37	1

M. Romain BIRBAUM est élu vice-président du Conseil communal pour l'année 2024-2025.

12. Election des deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2024-2025

M. le Conseiller Romain BIRBAUM présente la candidature de Mme Evelyne GERVAIX.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente la candidature de M. Pascal MEYLAN.

Election tacite.

13. Election des deux scrutateurs-suppléants du Conseil communal pour l'année 2024-2025

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ présente la candidature de M. Simon LOB.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente la candidature de M. Serge ROMANENS.

Election tacite.

¹ Le président vote.

² Le président vote.

14. Election d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente la candidature de M. Lionel PISANI.
Election tacite.

15. Election à la commission d'Urbanisme, 2 membres

Mme la Conseillère Chloé CORTHÉSY présente la candidature de M. Romain CORTHÉSY.
M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ présente la candidature de M. Luis BORDA.
Election tacite.

16. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

M. le Conseiller Daniel SPÖRRI dépose un postulat pour une voiture Mobility à Romanel-sur-Lausanne (voir annexe).

Vote sur la recevabilité.

Votants	oui	non	abstentions	statut
40	Large majorité	1	-	recevable

Discussion sur la prise en considération.

M. le Conseiller Giovanni DE CESARE évoque le manque de publicité comme principale raison du peu de succès de l'expérience précédente. Il s'engage en faveur du projet, se portant volontaire pour distribuer des prospectus.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ soutient lui aussi le projet, en apportant entre autres l'argument des familles qui ne veulent pas avoir deux voitures.

Votants	oui	non	abstentions	statut
40	Large majorité	1	-	Pris en considération

17. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Jérôme THUILLARD informe que le 19 septembre 2024 la commission de jeunesse organise un événement autour de la séance du Conseil communal, pour permettre aux jeunes d'entrer en contact avec « les phénomènes politiques locaux ».

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que le nouveau président du Conseil intercommunal de l'ASIGOS est M. Olivier AMBLET, alors que lui-même assure la vice-présidence pour 2024-2025.

Mme la Conseillère Carole HENRY informe que le 4 juin 2024 s'est tenue l'AG de l'AJENOL. Les nouveautés sont la création d'un poste de délégué à l'inclusion des besoins particuliers, de même que la prise en charge des enfants sans domicile légal.

18. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI demande la date de mise en service du nouvel Eco-point des Esserpys.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER explique que M. le Municipal Blaise JAUNIN répondra à cette question le 19 septembre 2024.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ pose plusieurs questions : quelle est la destination des 28 places jaunes de la Place de la Gare ? Réservées toutes à la Charrue ? Pourquoi un des accès à la Place de la Gare a été fermé avec des pierres ? Quel délai pour le chantier du LEB passage sous la gare ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER explique la fermeture avec des pierres suite à un incident : une voiture s'est retrouvée sur les rails. Les places jaunes peuvent être utilisées par tout le monde et non pas uniquement par les clients de la Charrue. Le chantier du LEB démarrera avec des préparatifs en août 2024.

M. le Conseiller Philippe NOËL demande si la Municipalité peut intervenir pour le maintien du bancomat BCV au centre du village.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que la commune refuse de payer les CHF 10'000.- par année exigés par la banque pour le maintien du bancomat.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande à la Municipalité de rouvrir la route barrée avec des pierres. Il interroge sur le sort du postulat pour la remise en état des terrains de foot et déplore la situation inacceptable des voitures garées sur le trottoir à Pré Jaquet.

M. le Conseiller Thierry HENRY évoque deux sujets : le terrain de paddle privé (Green club) mis à l'enquête, au détriment des terrains de foot communaux est un sujet qui interpelle. Deuxièmement, le déplacement du réfectoire est annoncé dans les communications de la Municipalité. Il rappelle que les dépenses extraordinaires pour ce déménagement devraient passer par le Conseil.

(pause)

Mme la Municipale Jennifer DAGON explique que Prazqueron est souvent loué, ce qui est problématique pour le réfectoire. Les travaux sont urgents et un crédit complémentaire sera demandé au Conseil.

M. le Conseiller Thierry HENRY demande pour quel montant.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que c'est pour CHF 20'000.-. Il apporte d'autres éléments de réponse : la réponse au postulat sur les terrains de foot sera présentée le 19 septembre 2024. Il y aura peut-être un terrain synthétique. Si le terrain est impraticable, il reste la possibilité de l'entraînement dans la salle de gym.

M. le Conseiller Thierry HENRY insiste sur sa question : pourquoi avoir privilégié une société commerciale (Green club) au détriment d'une société locale (le foot) ? La mise à l'enquête se termine en juin, alors que la réponse au postulat sur le foot est reportée en septembre.

M. le Conseiller Lionel PISANI défend lui aussi le club de foot et demande à la Municipalité de faire quelque chose pour les enfants. Il évoque le risque de fermeture du club et présente plusieurs solutions : rapprochement avec Cheseaux, terrain synthétique, drainage des terrains.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que le postulat recevra sa réponse en septembre, que la décision viendra du Conseil. Elle ajoute que les sociétés commerciales aussi doivent être choyées.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ évoque une séance d'information sur l'énergie solaire à Prazqueron par une société appelée Helvetica.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que la Municipalité n'a jamais mandaté cette société pour une séance d'information sur les panneaux solaires.

M. le Conseiller Philippe NOËL interpelle la Municipalité sur l'aide de CHF 100'000.- prévue dans le budget 2024 pour les commerçants ayant subi des pertes de chiffres d'affaires lors des travaux au centre du village. Le cadre juridique a-t-il été établi ? Quelles démarches les commerçants devraient-ils faire ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que l'avocat a été contacté à ce sujet, que les entreprises concernées ont reçu l'invitation de produire les preuves de leur chiffre d'affaires en 2021, 2022, 2023, mais que les réponses reçues n'étaient pas pertinentes.

M. le Conseiller Simon SCHÜLÉ demande si la Municipalité a élaboré un plan de communication à la population concernant la garde des enfants.

(La réponse à cette question sera donnée au conseil de septembre 2024).

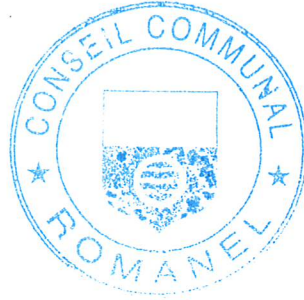
Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Guillaume DERIAZ** annonce que la 22e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 19 septembre 2024 à 20h.

Séance levée à 22h17

Le Président



Guillaume DERIAZ



La Secrétaire



Manuela KAUFMANN